

No 101

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

---

SEANCE DU MERCREDI LE 27 JUIN 1934

---

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill No 6, Loi modifiant la Loi des viandes et conserves alimentaires.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 70, Loi modifiant la Loi des aliments et drogues avec un amendement comme suit:—

Page 1, ligne 14. Retrancher les mots "ou compagnies".

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 93, Loi modifiant la Loi du prêt agricole canadien avec un amendement comme suit:—

Page 5, ligne 30. Remplacer "Loi" par "Partie".

M. Guthrie, du comité spécial de la Chambre auquel a été référé le Bill No 101, Loi concernant le droit de vote aux élections des députés à la Chambre des Communes présente le deuxième rapport de ce comité rapportant ledit bill avec des amendements.

M. Guthrie, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le le Gouverneur général,—Rapport de la Royale gendarmerie à cheval du Canada pour les dix-huit mois finissant le 31 mars 1934.

Sur motion de M. McLure, le premier rapport du comité mixte des deux Chambres sur les Impressions du Parlement présenté à la Chambre mardi le 26 juin, est adopté.

M. Matthews, du consentement de la Chambre présente un Bill No 124, Loi des douanes, lequel est lu la première fois.